

VOLLEY-BALL
CHAMPIONNAT AMICAL VSOP
CHARTRE DES CLUBS PARTICIPANTS
SAISON 2006-2007 SECOND TOUR

- 1) Ce championnat est **amical**. Les équipes participantes cherchent, dans les rencontres avec d'autres clubs, à toujours concilier plaisir de jouer et envie de gagner.
- 2) Les rencontres se disputent en 6 x 6 mixtes et trois sets gagnants, en appliquant les règles en vigueur. Toutefois :
 - l'entrée du libéro reste facultative ;
 - l'application des temps morts peut être adaptée en fonction des disponibilités horaires du gymnase ;
 - la hauteur du **filet** est fixée à 2m40.
- 3) La **mixité** des équipes est impérative. Le principe général est la configuration 3 femmes 3 hommes. Il pourra y avoir dérogation, mais sans jamais descendre en deçà d'un minimum de deux joueurs de l'un et l'autre sexe. Sinon l'équipe est incomplète et on applique les clauses définies § 8.
- 4) Un match gagné compte pour 2 points, un match perdu pour 1 point. En cas de match non joué, si le **forfait** d'une des équipes est clairement reconnu par entente amiable ou après arbitrage, cette équipe se voit attribuer 0 point pour le match et des scores nuls, tandis que l'autre marque 2 points pour le match, 3 sets gagnants et un total de 35 points nets. Sinon, une **procédure d'annulation** est appliquée : chaque équipe enregistre 1 point pour le match, avec des scores nuls.
- 5) Le championnat compte **deux divisions composées de trois poules avec chacune 4 équipes**.
- 6) La compétition se déroule en **deux tours complets**, chaque équipe rencontrant les trois autres équipes de sa poule en matchs aller et retour. A la fin du premier tour et pour le second tour, les équipes de D1 classées 10, 11 et 12 passent en D2/P1, les équipes de D2 classées 1, 2 et 3 passent en D1/P3, les poules étant alors des poules de niveau au vu des résultats acquis. Le pourcentage de sets gagnés sur le nombre de sets joués, puis le pourcentage de points gagnés sur le nombre de points enregistrés serviront, le cas échéant, à départager les ex æquo.
- 7) Est incomplète une équipe
 - a) qui ne peut aligner 6 joueurs ;
 - b) qui n'est pas en mesure de respecter la règle de la mixité, qu'elle dispose ou non de 6 joueurs.
- 8) Si une équipe est incomplète pour le premier motif, elle peut être complétée par des joueurs de l'équipe adverse en surnombre.

Si une équipe est incomplète pour le second motif, elle est tenue d'accepter de l'équipe adverse les éléments qui lui manquent et un handicap de 5 points au départ de chaque set lui est affecté. Si l'équipe adverse n'est pas en mesure de compléter, rien n'interdit de jouer le match mais, quel que soit le résultat, il sera considéré comme perdu par l'équipe incomplète.
- 9) Sauf entente préalable entre les responsables, les matchs se jouent aux heures et jours d'entraînement des équipes recevantes et en respectant au maximum le calendrier prévisionnel établi sur la base de la semaine comme unité de temps. Les matchs reportés au-delà du trimestre légal en cours seront considérés comme un forfait de l'équipe qui n'a pu honorer la rencontre.
- 10) Pour éviter toute contestation ultérieure, une **feuille de match témoin**, signée des deux capitaines, sera établie à l'issue de chaque rencontre et le responsable de l'équipe qui reçoit se chargera de l'enregistrement du résultat dans les plus brefs délais :
 - soit par saisie directe sur le site <http://vsop-volley.org>, après habilitation,
 - soit par courrier électronique ou postal adressé à Joseph PINEAU.Les résultats sont traités et le classement établi immédiatement sur le site, ce qui permet à quiconque le souhaite d'en être tenu en permanence informé.
- 11) L'équipe qui reçoit s'engage à disposer de tout l'équipement nécessaire à la réalisation de la rencontre en conformité avec les normes en vigueur.
- 12) L'arbitrage incombe à l'équipe qui accueille, sauf accord entre les équipes.
- 13) Le club de Vaucresson, club organisateur, diffusera aux équipes participantes l'ensemble de la documentation nécessaire au bon déroulement de la compétition : feuilles de matchs, planning, liste des équipes, des responsables et des gymnases.
- 14) La pratique d'un **pot amical** offert par l'équipe qui reçoit est hautement encouragée.
- 15) Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux accidents ou incidents qui pourraient survenir. Il appartient aux responsables des clubs d'assurer leurs joueurs ou de veiller à ce qu'ils le soient par eux-mêmes.
- 16) Un **tournoi** de fin de saison, organisé par le club de Vaucresson, viendra couronner, sur un mode autant festif que sportif, le cycle des rencontres.